



**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE  
ZONE NATURA 2000 ET TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL /  
ESPACES NATURELS**

**DEMANDE DE SUBVENTION EN INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2025  
POUR LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES ET LA GESTION DES  
TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA BASSE VALLÉE DE  
L'AUDE**

**Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 17.110.3 du Conseil communautaire du 13 septembre 2017 actant la gestion des zones Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral ;

**Vu** la délibération n° 18.124.3 du Conseil communautaire du 4 juillet 2018 relative à la convention cadre de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral – Site Basse Plaine de l'Aude n° 34/210 ;

**Vu** la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne exerce les missions de gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral et des sites Natura 2000 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Considérant** que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l'Aude et de la restauration de l'étang de Vendres, la Communauté de communes La Domitienne propose, pour l'année 2025, un plan de financement en investissement ;

**Considérant** que le plan de financement en investissement a été proposé pour un montant estimatif de 18 226,34 € HT pour la restauration des écosystèmes, dont 3 645,34 € en fonds propres, et se présente comme suit :

	Désignation des dépenses		Montants (HT)
Budget prévisionnel	Travaux hydrauliques pour la restauration des écosystèmes		18 226,34 €
	<b>TOTAL</b>		<b>18 226,34 € HT</b>
		Subvention/Participation (€)	Taux (%)
Plan de financement	Fonds vert	14 581 €	80 %
	<i>Autofinancement</i>	3 645,34 €	20 %
	<b>TOTAL</b>	<b>18 226,34 € HT</b>	<b>100%</b>

**Considérant** qu'il convient, par conséquent, de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert, une demande de subvention d'un montant maximum de 14 581 euros ;

**I. DÉCIDE** de solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert, une demande de subvention d'un montant maximum de 14 581 € afin de financer la réalisation de travaux hydrauliques pour la restauration des écosystèmes, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des terrains du Conservatoire du littoral sur la Basse Vallée de l'Aude et de la restauration de l'étang de Vendres pour l'année 2025.

**II. RAPPELLE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné.

**III. RENDRA COMPTE** de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

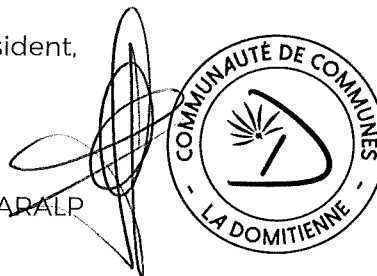
**V. CHARGE** le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 21 JUIL. 2025

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 22 JUIL. 2025

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

22 JUIL. 2025

Décision présentée au Conseil communautaire du